



PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR AIX-EN-PROVENCE LE 21 AVRIL 2018

(Approuvé le 23 juin 2018)

Etaient présents : Maître Thierry BARBAUD, Madame Aude CARDELIN, Monsieur Alain GARNIER, Monsieur Jean-Marie GROSSELLE, Monsieur Benoît GUBERT, Madame Claude HAFFNER, Monsieur Christophe IMPERTAORE, Monsieur Jean-François LAFARGE, Monsieur Frédéric LAFLEUR, Maître Yves MOAL, Maître Frédéric MOLINA, Maître Michel PERRIN, Monsieur Marc RANCUREL, Monsieur Jean-Claude RIVES, Maître Guy TRAVI.

Etaient représentés : Madame Sylvie BENCHENAFI par Monsieur Thierry BARBAUD, Monsieur Richard BENOIT par Madame Aude CARDELIN, Maître Marie-Chantal DEMAILLE par Monsieur Alain GARNIER, Monsieur Patrick MALAFOSSE par Maître Frédéric MOLINA et Madame Stéphanie PASTUREL par Monsieur Christophe IMPERATORE.

Etaient excusés : Monsieur Jean-Marc AUTHEMAN et Maître Serge TABAR

Etait absente : Maître Marjorie GINOUVIER-DUFRENE.

Etaient également présents : Maître Olivier LAMBERT CTR PACA et Madame Elodie AYALT secrétaire administrative du Comité Régional.

MOT DU PRESIDENT

Le Président Alain GARNIER remercie les membres présents à cette réunion.

Il distribue à chacun un pin's de la FFE, indisponibles depuis quelques années. La semaine dernière il en a apporté 470 à la FFE.

Habituellement traitées en fin de séance, le Président souhaite commencer par certaines questions diverses qui lui ont été « murmurées » par courriel :

- Pour l'instant, le projet sportif du CRE-PACA 2018/2019 ne peut pas être établi car des évolutions peuvent intervenir sur l'écriture du règlement sportif fédéral pour présentation et validation au prochain comité directeur du 16 juin 2018. Ce qui nous permettra d'amorcer l'écriture de notre futur règlement sportif dès notre Comité Directeur du 23 juin 2018.
- A ce jour, nous sommes dans l'incapacité de faire un budget, ne connaissant pas le montant de nos subventions CNDS.
- Concernant le Pôle Espoirs, nous devons avoir une réflexion sur le remplacement de Maître Olivier LAMBERT en tant qu'entraîneur, pour cela nous devons créer un nouvel emploi.
- Le CD de la FFE réuni samedi dernier a entériné une nouvelle réglementation concernant la licence double. Le Président en fait la présentation, dans l'attente de la publication officielle du texte (annexe 2, page 5).
- La convention entre la FFE et la FFSA a été dénoncée, ce qui entraîne la non gratuité de la licence FFE pour les licenciés FFSA. Par contre, la convention FFE/FFH est toujours d'actualité.

Point 1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 24/02/2018

Aucune remarque n'a été formulée.

Le procès-verbal du Comité Directeur du 24 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFE

Les deux délégués de chaque ancienne ligue, ainsi que le délégué par département ont été élus jusqu'en 2020 et appelés à représenter le territoire PACA lors des Assemblées Générales fédérales.

La semaine dernière a eu lieu l'AGO de la FFE. Etaient présents deux délégués de la ligue Côte d'Azur et le représentant du 06. Aucun membre issu de la ligue de Provence.

Assemblée Générale très calme. L'académie du sabre laser fait désormais partie intégrante de la FFE, avec gestion particulière de ces nouveaux clubs et des licences.

Point 3 : COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Maître Frédéric MOLINA distribue à chaque participant le projet du règlement d'arbitrage PACA pour la saison 2018/2019.

Proposition des membres actifs de la CRA :

- Monsieur Robert KROSS
- Monsieur Frédéric LEROUGE
- Maître Yves MOAL
- Madame Célia MOILLARD
- Maître Frédéric MOLINA
- Monsieur Adrien MARRONE

Le Président Alain GARNIER propose d'ajouter à cette liste un arbitre des départements 04/05, ainsi qu'un arbitre spécifique au sabre.

Le territoire alpin doit se mettre d'accord sur le nom de la personne à présenter au prochain Comité Directeur.

Aucune remarque sur le règlement proposé, celui-ci s'appuyant largement sur le règlement fédéral.

Cette commission prendra effet en septembre 2018 mais assumera un fonctionnement transitoire dès la prochaine JNA.

Point 4 : REGLEMENT INTERIEUR

Une précision sur le fonctionnement de la commission de discipline doit être apportée. Madame Aude CARDELIN présentera le nouveau projet complété au prochain bureau pour approbation du Comité Directeur du 23 juin 2018 et présentation à l'Assemblée Générale du 29 septembre 2018.

Point 5 : LICENCES

	01/04/2016	01/04/2017	01/04/2018	31/08/2017
COTE D'AZUR	1609	1859	1766	1872
PROVENCE	2118	2350	2126	2366
TOTAL	3727	4209	3892	4238
			-346 soit -8,16%	

Aujourd'hui le Comité Régional d'Escrime PACA se situe en 5^e place au niveau national en nombre de licenciés.

Point 6 : PRIX DES LICENCES

L'Assemblée Générale de la FFE a approuvé les prix des affiliations et des licences pour la saison 2018/2019 ; ainsi que des dispositions particulières, jusqu'en 2020/2021, pour les nouvelles affiliations des clubs pratiquant uniquement du sabre laser. Cette tarification nous permet avant ratification de notre Assemblée Générale de vous communiquer les prix en annexe (annexe 1, page 4).

Point 7 : FINANCIER

Les comptes des anciennes Ligues seront conservés jusqu'à la fin des prélèvements URSSAF pour les deux ligues, et service civique pour la Provence.

Pour la procédure de paiement du trésorier, les ordres de paiement seront exécutés dans les meilleurs délais après réception du bon à payer signé par le Président.

Monsieur Marc RANCUREL fait état des différents comptes. Les mouvements avec la FFE se font exclusivement sur le Comité Régional d'Escrime PACA.

CNDS 2018 :

Globalement l'enveloppe est en baisse de 30 %. Cette année les actions sont très ciblées.

Une table ronde a lieu ce jour et à cet endroit même, pour mettre au point le tableau de synthèse des demandes de subventions de CNDS 2018 du Comité Régional et des Comités Départementaux.

Madame Sandra FALL, Référente Escrime à la DRDJSCS, ainsi que Maître Olivier LAMBERT participeront à cette Table Ronde.

Point 8 : FETE DES JEUNES

Les sélections sont faites et quelques réponses sont déjà parvenues.

Une participation financière a été demandée aux participants du stage de préparation, qui initialement avait un caractère obligatoire. Cette année, 48 escrimeurs étaient prévus, le CREPS a été réservé longtemps en avance, des arrhes ont été versées pour cette réservation. Quelques absents, cependant le stage a bien démarré ce matin

CHALLENGE ARAMIS 2018 :

Pas d'organisation prévue par le CRE-PACA, mais ceux qui désirent participer sont libres de s'y rendre par leurs propres moyens.

HEBERGEMENT FDJ :

70 couchages ont été réservés par Béatrice : nous avons jusqu'au 25 mai pour confirmer.

Un club a fait savoir qu'il ne souhaite pas intégrer ce regroupement régional.

Le repas du samedi soir sera pris en charge par le CRE-PACA.

Le Comité Régional d'Escrime prendra en charge les six arbitres (4 Provence et 2 Côte d'Azur) désignés pour représenter notre région au sein du corps arbitral de la Fête des Jeunes.

CAPITAINES D'EQUIPE FDJ :

En concertation avec les différents Maîtres d'Armes concernés, Maître Olivier LAMBERT a fait la proposition suivante :

ARMES	COTE D'AZUR	PROVENCE
Epée Dames	Jean-Romain DALSSASSO	Fabrice BOSSART
Epée Hommes	Julien MERAT	Mickaël LEGROS
Fleuret Dames	Jean-Louis FRANCO	Giulio TOMASSINI
Fleuret Hommes	Allan PENNACCHIETTI	Fabien DELEUIL
Sabre Dames	Robert KROSS	Arthur VINCENT
Sabre Hommes	Lucas SACCHERI	Jérémy LIEBGOTT

Le Comité Directeur, approuve à l'unanimité cette proposition.

SWEATS-SHIRTS FDJ :

Deux devis pour 100 pièces ont été demandés

- « Main Gauche » à Montpellier pour un montant de 2.193 €
- « Sportadium » à Aubagne pour un montant de 1.795 €

Le Comité Directeur, choisit à l'unanimité « Sportadium »

Point 9 : SITE INTERNET

A la demande du Président, nous avons reçu deux devis supplémentaires, l'un à 4.500 € et l'autre à 4.700 €, pour le même cahier des charges.

Le choix du Comité Directeur se porte sur la première proposition présentée lors de la précédente réunion, c'est-à-dire Webgraphie pour un total de 3.900 €.

Point 10 : LOGO

Elodie nous projette les deux propositions de logo.

- Proposition A : escrimeur stylisé jugé trop épuré
- Proposition B : tout à fait différent jugé avec trop de couleur

La proposition B est retenue par 13 voix, 3 voix pour la proposition A et 4 abstentions.

Au vue de certains commentaires, la proposition B sera révisée et portée à consultation par voie électronique.

Le Président souhaite que les six départements soient imagés dans ce logo.

Point 11 : ENGARDE PRO

La société Engarde a confirmé au Président qu'il n'y avait pas de projet d'Engarde Multipostes.

Point 12 : QUESTIONS DIVERSES

Outre les sujets abordés en préambule de cette réunion, le Président fait part d'une information communiquée lors de l'Assemblée Générale de la FFE, la FFE a mis en vente son siège social, car trop cher en charges et entretien (immeuble de grande hauteur) et également trop grand. La FFE cherche à acquérir un plateau d'environ 600 m².

Alain GARNIER
Président

Aude CARDELIN
Secrétaire Général

COMITE REGIONAL D'ESCRIME PACA

PRIX LICENCES 2018/2019 APPLICABLE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

AFFILIATION

Le montant de l'affiliation à la Fédération Française d' Escrime est de :

- ✓ Clubs de moins de 50 licenciés et première affiliation : 60 €
- ✓ Clubs entre 50 et 150 licenciés : 90 €
- ✓ Clubs de plus de 150 licenciés : 120 €

LICENCES

Le montant de la licence est de :

- ✓ **Tireurs M5 et M7** (nés en 2012 et après)

Licence P : 25,78 €

Licence 0 : 26 €

Licence + : 27,58 €

- ✓ **Tireurs M9** (nés en 2010 et 2011)

Licence P : 49,78 €

Licence 0 : 50 €

Licence + : 51,58 €

- ✓ **Tireurs M11** (nés en 2008 et 2009)

Licence P : 61,78 €

Licence 0 : 62 €

Licence + : 63,58 €

- ✓ **Tireurs M13** (nés en 2006 et 2007)

Licence P : 61,78 €

Licence 0 : 62 €

Licence + : 63,58 €

- ✓ **Tireurs M15 à Vétérans** (nés en 2005 et avant)

Licence P : 61,78 €

Licence 0 : 62 €

Licence + : 63,58 €

- ✓ **Enseignants :**

Licence P : 58,95 €

Licence 0 : 62 €

Licence + : 66,45 €

- ✓ **Dirigeants :**

Licence P : 41,78 €

Licence 0 : 42 €

Licence + : 43,58 €

Passeport Compétition : 6 € à partir de M15

- *A compter du 1^{er} septembre 2018, toute demande de licence devra obligatoirement être faite par l'extranet de la FFE.*

Attestation de tireur isolé
(remplace la licence double)
CD FFE 14/04/2018

➤ **Définition du tireur isolé :**

Etre licencié dans un club ayant au maximum 1 tireur classé au classement national dans l'arme / catégorie concernée.

Cette condition sera considérée comme remplie au 1er septembre ou au moment de la demande qui sera faite par le club du tireur au Comité Régional.

Un club ne peut avoir qu'un tireur isolé par arme / catégorie.

➤ **Conséquences :**

Le cadre technique régional pourra constituer des équipes de 3 ou 4 tireurs isolés issus de clubs différents qui participeront aux épreuves sous la bannière du Comité Régional (système déjà appliqué aux ultramarins), dans les mêmes conditions que les équipes de clubs.

Les clubs des tireurs isolés ne pourront pas présenter d'équipe sur toute la saison sportive dans l'arme et la catégorie.

Ces équipes ne pourront pas être « coachées » par les cadres techniques.
En cas de litige, la commission juridique et des mutations de la FFE sera saisie.

➤ **Procédure :**

La demande d'attestation de tireur isolé sera adressée par le club au Comité Régional avec l'identité du tireur, les éléments permettant de la délivrer, l'accord du tireur (ou de ses parents pour les mineurs) et du président du club, avec un règlement de 20 €.

Le président et le cadre technique du Comité Régional valideront ce formulaire et attesteront de la conformité de la demande.

Le Comité Régional adressera ce formulaire à la FFE pour inscription dans l'extranet.